

Fiche de données de sécurité
 conformément à l'article 31 de la directive
 1907/2006/CE

Date d'impression 02.09.2021

Révision : 02.09.2021

Version numéro 2 (remplace la version 1)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial : **Colour Lead (24 couleurs)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Étapes du cycle de vie C Utilisation par le consommateur

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par les consommateurs : Ménages privés / grand public / consommateurs

Application de la substance / du mélange papeterie

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Nom :

Adresse :

Chine Téléphone :

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Téléphone : 852-2543 4694

****À usage interne
uniquement****

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Vide

Pictogrammes de danger Vide

Mot signal Vide

Mentions de danger Vide

2.3 Autres risques

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Sans objet.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Description : Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

- Composants dangereux :

CAS : 1332-58-7	Kaolin substance dont la limite d'exposition sur le lieu de travail est fixée par la Communauté	50-100%
CAS : 1333-86-4 EINECS : 215-609-9	Noir de carbone substance dont la limite d'exposition sur le lieu de travail est fixée par la Communauté	10-25%
CAS : 147-14-8 EINECS : 205-685-1	C. I. Bleu pigmentaire 15:3 substance dont la limite d'exposition sur le lieu de travail est fixée par la Communauté	2.5-10%

- Informations complémentaires : Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation :

Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de plaintes.

(suite à la page 2)

L'UE

Fiche de données de sécurité
conformément à l'article 31 de la directive
1907/2006/CE

Date d'impression 02.09.2021

Révision : 02.09.2021

Version numéro 2 (remplace la version 1)

Nom commercial : Colour Lead (24 couleurs)

(Suite de la page 1)

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.

- **Après contact avec la peau** : En général, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux** : Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes à l'eau courante.
- **Après ingestion** : Appelez un centre anti-poison ou un médecin si vous vous sentez mal.
- **4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires**
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Agents d'extinction appropriés** : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection** : Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate
Éviter la formation de poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux
- **6.2 Précautions environnementales** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Ramasser mécaniquement
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.
Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre** Assurer une bonne ventilation/expiration sur le lieu de travail.
- **Informations sur la protection contre les incendies et les explosions** : Mesures normales de protection préventive contre l'incendie
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles**
- **Stockage** :
- **Exigences à respecter par les entrepôts et les récipients** : Maintenir le récipient bien fermé.
- **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun** : Stocker à l'écart des denrées alimentaires.
- **Informations complémentaires sur les conditions de stockage** : Aucune.
- **Classe de stockage** : 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Ingrédients dont les valeurs limites doivent être contrôlées sur le lieu de travail :

CAS : 1332-58-7 KaolinWEL (Grande-Bretagne) Valeur à long terme : 2 mg/m³**CAS : 1333-86-4 Noir de carbone**VLEP (France) Valeur à long terme : 3,5 mg/m³WEL (Grande-Bretagne) Valeur à court terme : 7 mg/m³
Valeur à long terme : 3,5 mg/m³

(suite à la page 3)

LUE

Fiche de données de sécurité
conformément à l'article 31 de la directive
1907/2006/CE

Date d'impression 02.09.2021

Révision : 02.09.2021

Version numéro 2 (remplace la version 1)

Nom commercial : Colour Lead (24 couleurs)

(Suite de la page 2)

CAS : 57-11-4 acide stéarique

MAK (Allemagne) vgl. Abschn. IIb und Xc

CAS : 147-14-8 C. I. Pigment Blue 15:3

WEL (Grande-Bretagne) Valeur à court terme : 2 mg/m³
Valeur à long terme : 1 mg/m³
de poussières et de brouillards,
en tant que Cu

- **DNELs** Données non disponibles.
- **PNECs** Données non disponibles.
- **Informations complémentaires** : Les listes en vigueur lors de l'élaboration ont été utilisées comme base.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Pas d'autres données ; voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire** : Non requise.
- **Protection des mains** Non requise.
- **Matériau des gants** n.d.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** n.d.
- **Protection des yeux/du visage** Non requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**
- **Informations générales**
- **État physique** Solide
- **Couleur** : Selon les spécifications du produit
- **Odeur** : Caractéristique
- **Seuil d'odeur** : Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation** : Indéterminé.
- **Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et point d'ébullition**
gamme Indéterminée.
- **Inflammabilité** Non déterminée.
- **Limite inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieur** : Non déterminé.
- **Supérieur** : Non déterminé.
- **Point d'éclair** : Non applicable.
- **Température d'auto-inflammation** : Le produit n'est pas auto-inflammable.
- **Température de décomposition** : Non déterminée.
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité** :
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **Dynamique** : Non applicable.
- **Solubilité**
- **eau** : Non déterminé.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur** : Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité** : Non déterminée.
- **Densité relative** Non déterminée.
- **Densité de vapeur** Non applicable.
- **Caractéristiques des particules** Voir point 3.

(suite à la page 4)

LUE

Fiche de données de sécurité
conformément à l'article 31 de la directive
1907/2006/CE

Date d'impression 02.09.2021

Révision : 02.09.2021

Version numéro 2 (remplace la version 1)

Nom commercial : Colour Lead (24 couleurs)

(suite de la page 3)

- 9.2 Autres informations
- Apparence :
- Forme : Solide
- Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement et sur la sécurité.
- Propriétés explosives : Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
- Teneur en solvant :
- Teneur en solides : 100.0 %
- Changement d'état
- Taux d'évaporation Non applicable.

- Informations relatives aux classes de danger physique
- Explosifs Vide
- Gaz inflammables Vide
- Aérosols Vide
- Gaz oxydants Vide
- Gaz sous pression Vide
- Liquides inflammables Vide
- Solides inflammables Vide
- Substances et mélanges autoréactifs Vide
- Liquides pyrophoriques Vide
- Solides pyrophoriques Vide
- Substances et mélanges auto-échauffants Vide
- Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables.
gaz en contact avec l'eau Le vide
- Liquides oxydants Vide
- Solides oxydants Vide
- Peroxydes organiques Vide
- Corrosif pour les métaux Vide
- Explosifs désensibilisés Vide

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est utilisé conformément aux spécifications.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles
- 10.5 Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
- Toxicité aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT-exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT-exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Risque d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite à la page 5)

LUE

Fiche de données de sécurité
conformément à l'article 31 de la directive
1907/2006/CE

Date d'impression 02.09.2021

Révision : 02.09.2021

Version numéro 2 (remplace la version 1)

Nom commercial : Colour Lead (24 couleurs)

(suite de la page 4)

- 11.2 Informations sur les autres dangers**- Propriétés de perturbation endocrinienne**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 12 : Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**· 12.2 Persistance et dégradabilité** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**· 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB****· PBT :** Non applicable.**· vPvB :** Sans objet.**· 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

· 12.7 Autres effets indésirables Aucune autre information pertinente n'est disponible.**· Informations écologiques supplémentaires :****· Notes générales :**

Classe de danger pour l'eau 3 (règlement allemand) (auto-évaluation) : extrêmement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts, même en petites quantités. Danger pour l'eau potable en cas de fuite dans le sol, même en très petites quantités.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation** Les petites quantités peuvent être éliminées avec les déchets ménagers.**· Emballage non nettoyé :****· Recommandation :** Éliminer l'emballage conformément à la réglementation relative à l'élimination des emballages.**SECTION 14 : Informations relatives au transport****· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA** Vide**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR, IMDG, IATA** Vide**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****· ADR, ADN, IMDG, IATA****· Classe** Vide**· 14.4 Groupe d'emballage****· ADR, IMDG, IATA** Vide**- 14.5 Dangers pour l'environnement :**

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Sans objet.

- 14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments

Sans objet.

- Le "règlement type" des Nations unies :

Nul

(suite à la page 6)

Fiche de données de sécurité
conformément à l'article 31 de la directive
1907/2006/CE

Date d'impression 02.09.2021

Révision : 02.09.2021

Version numéro 2 (remplace la version 1)

Nom commercial : Colour Lead (24 couleurs)

(suite de la page 5)

SECTION 15 : Informations réglementaires

· **15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

· Directive 2012/18/EU

· ~~Directive 2014/54/UE relative à la mise à disposition de certains équipements électriques et électroniques - Annexe II~~

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS RESTREINTS (Valeur limite supérieure aux fins de l'octroi d'une autorisation en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS RAPPORTEABLES**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Attention - la substance n'a pas encore été entièrement testée.

Texte complet des déclarations/phrases H abrégées pour référence ci-dessous, pour l'étiquetage de l'emballage et du manuel, veuillez vous référer à la section 2 de cette fiche de données de sécurité.

Usage interne du client uniquement

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, elles ne constituent pas une garantie pour les caractéristiques spécifiques des produits et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.

- **Date de la version 1 :** T-20210902(48802)158238073

· **Date de la version précédente :** 30.08.2021

· **Numéro de la version précédente :** 1

· **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) DNEL : Derived

No-Effect Level (niveau dérivé sans effet) (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très persistant et très bioaccumulable

· *** Les données comparées à la version précédente ont été modifiées.**

L'UE